

Question écrite de M. Roman Juon, du 13 novembre 2004: «Incendie d'une voiture dans le centre artisanal municipal du Vélodrome à la Jonction».

Récemment, une voiture, ou plusieurs, a été incendiée dans le centre artisanal du Vélodrome à la Jonction. A la suite de cet incendie, une entreprise a procédé au nettoyage des locaux sans prendre les protections nécessaires en matière de lutte contre la pollution, par exemple en filtrant ou en récupérant l'eau de nettoyage.

La Ville de Genève, se prétendant respectueuse des normes édictées par l'Agenda 21, aurait-elle manqué à ses engagements?